

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Marie Salima Moyard*

Date de dépôt : 6 juin 2011

Interpellation urgente écrite

Décharge nucléaire dans le voisinage de Genève : que va faire le Conseil d'Etat pour faire appliquer notre Constitution ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous avons pris connaissance d'un article paru dans *Le Temps* du vendredi 27 mai 2011 stipulant que le site de la centrale nucléaire du Bugey, en France, à 120 km de Genève, s'apprête à accueillir des déchets nucléaires. Il semble même que les travaux aient déjà commencé.

Sur la base de l'article constitutionnel 160^E al. 5 : - « les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires, de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci » - et de l'expérience de Superphénix à Creys-Malville, qui a fermé en 1998 après un recours du Conseil d'Etat genevois notamment, ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il été informé ou consulté de ce projet, et prévoit-il de s'opposer juridiquement à ce projet dans les plus brefs délais ?